20
FAC.S 25388

AUX DAUPHINOIS

PAR

Mr. MOUNIER.

Je me rappelle avec trop de satisfaction les témoignages de confiance dont vous m'avez honoré pour cesser de prétendre à votre estime. Ceux qui désirent le maintien de l'anarchie, & qui ne rougissent pas de faire servir les désordres actuels au succès de leur ambition, ont jugé qu'il leur étoit utile de me priver de la bienveillance de mes concitoyens. Afin de ne pas laisser aux calomniateurs un nouveau prétexte, & de donner un exemple de leurs infâmes manœuvres, je vais faire connoître les motifs qui m'ont déterminé à quitter ma patrie.

C'est donc à vous, Dauphinois, que j'adresse cet écrit ; la reconnoissance m'en fait

THE NEWBERRY LIBRARY

un devoir. Les premiers, de tous les François, vous avez voulu la liberté. Vous l'avez voulue, fondée sur les principes de la Monarchie, sans lesquels elle ne sauroit exister en France. Vous avez ensuite partagé les funestes systêmes qui ont séduit la plus grande partie de la Nation. J'espère que vous serez aussi les premiers qui reviendrez vers la liberté : mais dût votre fatale illusion se prolonger, dussiez-vous perdre le souvenir de tout ce que j'ai tenté pour votre bonheur, & me vouer une haine implacable, jamais je ne sacrifierai au désir de vous plaire, votre intérêt & celui de la vérité; car le plus grand de tous les biens, celui dont aucune puissance ne sauroit racheter la perte, & qui donne le courage de braver le sort le plus rigoureux; c'est une conscience pure.

Pour pouvoir passer quelque temps en paix, au milieu de ma famille & de mes amis, j'avois renoncé à une faculté, dont l'exercice a été si solemnellement promis par la *Déclaration des droits de l'homme*, & qu'on a si cruellement enchaînée dans toutes les parties du Royaume, c'est-à-dire, la faculté de

manifeſter librement ſes opinions. J'étois réſolu d'attendre des momens plus favorables pour défendre la vérité, & s'ils tardoient trop à ſe préſenter, j'avois le deſſein de chercher un aſile dans un pays libre, où je puſſe écrire ſans être expoſé aux vexations de nos modernes inquiſiteurs : mes ennemis ont hâté l'exécution de ce dernier projet, en me rendant le ſéjour de Grenoble inſupportable.

Ceux qui connoiſſent la multitude n'auront point de peine à comprendre qu'on ait pu réuſſir à me faire conſidérer juſques dans ma Province, comme un ennemi du peuple & le complice de ſes anciens oppreſſeurs. Je ne répéterai point la plupart des abſurdes calomnies qui ont été miſes en uſage, & qui même avoient déjà commencé avant que je me fuſſe éloigné de l'Aſſemblée Nationale. Je paſſe aux circonſtances qui ont néceſſité mon départ.

On a formé dans la ville de Grenoble une aſſociation, dont les membres ont d'abord adopté le titre de *Société Patriotique*, puis un nom qui véritablement leur convient mieux, celui des *Amis de la Conſtitution*. On ſait qu'il

en exiſte de ſemblables dans toutes les villes du Royaume, & qu'elles ont pour centre le fameux *Club des Jacobins*. Elles exercent leur empire avec une inquiète jalouſie. Elles dénoncent comme des crimes tout ce qui s'oppoſe à leur influence. Elles ont ſur le peuple le plus grand crédit, & dans la plupart des villes, preſque tous ceux à qui les nouvelles inſtitutions ont remis l'autorité, ont été choiſis parmi leurs membres ou ſe ſont hâtés de le devenir.

La ſociété de Grenoble rédige un Journal qui pourroit rivaliſer, du moins pour la chaleur des idées, avec certaines feuilles de la capitale. Le premier uſage qu'elle a fait de ſon pouvoir a été de déchirer dans ce Journal les précédens Officiers Municipaux, ceux même qui par leur zèle & leur courage ſous le *Viſirat* de M. de Brienne, avoient fait naître dans la Province, & peut-être dans toute la France l'amour de la liberté.

Pour donner une idée de la doctrine qu'on eſt parvenu à faire adopter par une grande partie des habitans de Grenoble, je dirai que les perſonnes, qui à l'époque de la con-

fédération des Gardes Nationales dans cette ville, avoient proposé de reconnoître le principe que le *Pouvoir exécutif Suprême appartient au Roi*, ont été menacées, insultées publiquement & dénoncées aux Districts. La plupart de ces personnes étant connues par leur zèle pour la Constitution, le mécontentement s'appaisa dans les Assemblées des Districts qui s'en rapportèrent à la décision de la Municipalité (1). Cette phrase n'auroit pas dû inf-

(1) La Municipalité déclara que si elle eût été consultée, elle auroit rejeté la phrase concernant le pouvoir exécutif, comme contraire aux principes de l'Assemblée Nationale : elle se fonda sur ce qu'on avoit employé le mot *appartient* : il est cependant bien certain que tout ce que la loi assigne à un individu lui appartient : on dit chaque jour que *la compétence appartient à tel Tribunal*, qu'un droit appartient à un magistrat ; qu'un usufruit, un bien substitué, une prérogative appartiennent à celui à qui la loi permet d'en jouir ; & il seroit facile de démontrer que le pouvoir exécutif suprême appartient au Roi par des titres bien plus sacrés ; que les Représentans de la nation, qui ne sont pas la nation elle-même, ont déclaré à cet égard un principe qu'ils n'avoient pas

pirer des alarmes aux plus zélés partisans de l'anarchie, car elle n'ajoutoit rien à ce que la Constitution avoit prononcé ; & l'on sait qu'en consacrant des expressions à-peu-près semblables, elle n'a pas laissé au Roi un pouvoir exécutif qui nuise à leur espérance.

Le spectacle de la confédération avoit encore accru l'effervescence générale. On entendoit dans toutes les rues de la ville les menaces les plus alarmantes. Les bons citoyens voyoient avec douleur le peuple se familiariser avec des idées sanguinaires. Ces mots terribles qui depuis la révolution ont été si

---

le droit de méconnoître, & qu'ils ont ensuite oublié lorsqu'ils ont distribué les diverses parties de l'autorité. Dans la vérité, ce n'étoit pas le seul mot *appartient* qui avoit déplu : la phrase avoit été refusée en entier le jour de la confédération, sans y proposer aucun changement, & par cela seul qu'on avoit inspiré une extrême répugnance pour tout ce qui pourroit rappeler l'idée du pouvoir exécutif placé dans les mains du roi. Une phrase du même genre, adoptée par la confédération de Romans, avoit déjà suscité contre M. le baron DE GILIER les plus noires calomnies, quoiqu'on n'eut point fait usage du mot *appartient*.

ſouvent ſuivis des plus affreuſes cataſtrophes; ces mots *les Ariſtocrates à la lanterne*, étoient ſans ceſſe répétés. Ils étoient devenus le cri de joie de la multitude, & le refrain d'une foule de chanſons.

Je n'étois point oublié dans ces circonſtances. On affichoit contre moi des placards injurieux, & l'on me donnoit publiquement un nom qu'on prenoit pour un outrage & que j'étois bien éloigné de conſidérer comme tel, car il ne me retraçoit que d'honorables ſouvenirs (1).

Bientôt on apprit que le Châtelet devoit adreſſer une commiſſion pour me faire dépoſer ſur les aſſaſſinats du 6 Octobre. On fut effrayé de ce que je pourrois dire, & on réſolut de m'empêcher de parler: pluſieurs perſonnes aſſuroient qu'il étoit néceſſaire de s'oppoſer à ma dépoſition, que je compromettrois les plus fermes ſoutiens de la cauſe populaire; que d'ailleurs la délicateſſe m'im-

(1) On m'appeloit à grands cris M. *Veto — M. Veto à la lanterne !*

poſoit à moi-même l'obligation de refuſer mon témoignage.

Laſſés de voir chaque jour la ville expoſée à de nouveaux troubles, des citoyens qui n'étoient ni nobles, ni eccléſiaſtiques (1), réſolurent de former entr'eux une ſociété ; elle devoit s'occuper du ſoin de ſecourir les malheureux dont le nombre s'augmentoit chaque jour; elle devoit ſeconder par ſes conſeils, par ſon influence, les efforts des dépoſitaires de l'autorité pour maintenir le bon ordre, & pour diſſiper les alarmes qu'on inſpiroit ſi fréquemment au peuple. Enfin tout ce qui pouvoit contribuer au bonheur général devoit faire l'objet de ſes recherches.

Dès que les *Amis de la Conſtitution* eurent connoiſſance de ce projet, ils en conçurent

---

(1) Je fais cette remarque dans la ſeule intention de prouver qu'on n'avoit pas contre ces citoyens le prétexte dont on abuſe ſi cruellement aujourd'hui, car je ne ſuis pas aſſez vil pour vouloir ſervir l'injuſte & cruelle prévention qu'on a ſu inſpirer au peuple contre tous ceux qui ſont nobles ou membres du Clergé.

les plus vives inquiétudes. Ils ne les déguisèrent point dans leur Journal, où l'on ſe permit des railleries & des menaces. Ils ſuppoſèrent à la nouvelle ſociété des rapports avec d'autres aſſociations, dont certainement elle n'admettoit pas tous les principes. Que pouvoient-ils donc redouter de cet établiſſement? s'ils croyoient qu'il ne ſeroit pas favorable à leur doctrine, n'avoient-ils pas la faculté de la défendre? La vérité craint-elle l'examen & les objections? Si en obéiſſant aux lois, la ſociété eût ſoutenu de faux ſyſtêmes, n'eût-il pas été facile de démontrer ſes erreurs. Si au contraire elle eut préſenté des réflexions utiles, des moyens de corriger & de perfectionner, les législatures prochaines n'auroient-elles pas pu en profiter? (1)

---

(1) Le *Club des Amis de la Conſtitution* de Grenoble étoit ſi fortement oppoſé à la liberté de la preſſe, qu'il avoit délibéré de dénoncer le Rédacteur des affiches du Dauphiné devant les Officiers Municipaux, dont il comptoit la plupart parmi ſes membres.

Comme il ſavoit que la nouvelle Société devoit s'occuper du ſoulagement des pauvres, il ſe hâta de

La liberté perſonnelle pouvoit-elle être reſpectée dans la ville de Grenoble, pendant qu'elle étoit ouvertement violée dans la France entière? Partout les aſſociations qu'on ne croyoit pas dévouées au parti dominant ont été ſéparées avec violence. Partout on laiſſe circuler impunément d'infâmes libelles où le trône, l'autel, les mœurs, tout ce qui mérite le reſpect des hommes eſt traité avec le plus injurieux mépris, où la plus odieuſe licence eſt repréſentée comme le droit des nations, où les aſſaſſinats ſont comptés au nombre des actions vertueuſes, tandis qu'on perſécute tous ceux qui, dans leurs diſcours ou leurs écrits, ſe permettent le moindre doute ſur la prétendue perfection de toutes les inſtitutions nouvelles, & rappellent des principes de modération & de juſtice.

---

faire une ſouſcription en leur faveur, de la porter ſolemnellement à la Municipalité & de l'annoncer dans un diſcours très-propre à entretenir les alarmes du peuple. Ce diſcours fut imprimé par ordre de la Municipalité, & affiché dans toutes les rues de la ville.

Quand les lois deviennent impuiſſantes, quand des hommes ambitieux ne connoiſſent plus d'autre guide que leurs volontés, d'autre empire que celui de leurs paſſions, leur intérêt les porte à s'environner de ténèbres, à employer toutes les voies de la ſéduction pour tromper les ignorans qu'ils font ſervir à leurs projets. La plus foible contradiction, le plus léger examen doivent les faire frémir de terreur. Si l'on reconnoît à des caractères certains, la préſence de la liberté, il n'eſt pas moins facile de reconnoître celle de la tyrannie. Sous quelque forme que règne le deſpotiſme, qu'il ſoit dans les mains d'un ſeul, ou qu'il ſoit alternativement le partage de tous les flatteurs du peuple, toujours il employera les mêmes armes, & produira les mêmes effets. Il anéantira la liberté de la preſſe ſa plus cruelle ennemie, même lorſqu'il aura oſé en promettre la jouiſſance ſans bornes. Il établira l'eſpionnage, la délation, il aura des inquiſiteurs & des commiſſions judiciaires, il multipliera les empriſonnemens illégaux. Il voudra iſoler les hommes dont il redoutera la

ſermeté. Il voudroit pouvoir anéantir tout ce qui n'eſt pas à ſes ordres, étouffer la raiſon humaine, & contraindre la penſée comme il contraint les actions.

En comparant les divers événemens qui ont eu lieu à-peu-près à la même époque dans un grand nombre de Provinces, on ne peut ſe diſſimuler qu'il y a eu une impulſion générale pour enlever aux Officiers du Roi, les citadelles & les arſenaux, & pour en faire livrer les armes au peuple. A Grenoble la crainte que faiſoit éprouver le projet d'une nouvelle Société fut un des moyens mis en uſage pour ſeconder cette impulſion : on réuſſit à perſuader, que quinze mille Piémontois étoient en marche pour aſſiéger la ville, qu'ils étoient appelés par les *Ariſtocrates*, & je fus déſigné comme le plus dangereux de tous : on répandit le bruit qu'ils avoient le déſſein de faire égorger tous les habitans. En même temps on employa tous les moyens poſſibles pour rendre ſuſpect le régiment Suiſſe qui s'y trouve en garniſon.

Le peuple, pour ſe mettre à l'abri des malheurs qu'on lui faiſoit redouter, demanda

le 5 Mai, la garde de plusieurs portes de la ville & celle des arsenaux, conjointément avec les troupes réglées. Quoique la milice Nationale fût armée depuis long-temps, il demanda qu'on lui fournît des armes. On parla même de marcher vers le fort de *Barraux*, & de s'en emparer : mais comme il est à une distance de six lieues, ce dernier projet n'eut point de suite. De nouveaux placards injurieux, des effigies furent affichées contre moi, ainsi que contre d'autres citoyens (1).

Mes ennemis eurent bientôt un autre moyen de me rendre encore plus odieux au peuple. Ils apprirent que quelques jours auparavant, on avoit arrêté au *Pont de Beauvoisin*, M. le Chevalier de Bonne, qui se rendoit de Paris aux Echelles, dans sa famille; & que parmi ses papiers on avoit trouvé une

---

(1) L'un d'eux, membre de la Société des *Amis de la Constitution*, a excité contre lui une haine passagère, pour avoir approuvé à l'époque de la confédération une phrase en faveur du pouvoir exécutif; mais il lui sera facile de faire oublier cette imprudence.

lettre à mon adreſſe. On m'a aſſuré que cette lettre écrite de Paris, étoit ſans ſignature, & ſous la date du 27 Avril.

Il eſt évident que je dois répondre de ce que j'écris, & non de ce que les autres m'écrivent. Heureuſement cette lettre n'étoit d'aucune importance. Elle paroît avoir été écrite par un Député qui me parloit de ſes ennuis, & de ſon déſir d'aller en Suiſſe, & de me voir en paſſant par le Dauphiné. On a dit que M. le Chevalier de Bonne l'avoit déchirée; mais qu'on étoit parvenu à en réunir les lambeaux, qui avoient été envoyés au Comité des recherches. Il craignoit probablement qu'une lettre quelconque, à mon adreſſe, ne me compromît dans l'opinion de ceux qui le faiſoient arrêter; j'ignore quel autre motif auroit pu le porter à la déchirer.

On ſait que M. le Chevalier de Bonne avoit été arrêté ſans décret & ſans information, & d'après ce que les papiers publics avoient dit d'un prétendu complot qu'ils imputoient à M. de Maillebois. Dans le journal des *Amis de la Conſtitution*, on eut ſoin de donner une grande importance à la décou-

verte de la lettre dont M. le Chevalier de Bonne étoit porteur. On n'eut garde de rappeler les raiſons qui ſe préſentoient ſi naturellement pour ma défenſe. On ne fit pas obſerver qu'une lettre d'un Membre de l'Aſſemblée Nationale, pour m'annoncer ſon voyage en Suiſſe, & écrite le 27 Avril, ne pouvoit avoir aucun rapport avec l'abſurde & ridicule projet, dénoncé plus d'un mois auparavant. On voulut bien cependant admettre, que je pouvois être innocent, & en affectant un doute injurieux, on me témoigna une pitié perfide : il eſt vrai que mon nom n'étoit déſigné que par la lettre M : mais le public fut bientôt inſtruit de cette ſignification, & il eſt eſſentiel de remarquer qu'on ſe ſervit du même ſigne pour une note qu'on diſoit extraite du Journal de M. de Bonne, & qui ne me concernoit point.

On conçoit quelle ample matière cet événement ainſi raconté, offrit à la malignité publique. Les circonſtances s'agravoient à meſure qu'elles circuloient de bouche en bouche, & bientôt on regarda comme certain, ſans donner aucune explication poſitive, qu'on avoit trouvé contre moi les preuves les plus convaincantes.

Des fanatiques oſoient publier hautement qu'ils en vouloient à ma vie; les menaces devenoient chaque jour plus fréquentes. Contraint de céder aux alarmes de ma famille & de mes amis, j'allai à la campagne aux environs de la ville : mais j'y revenois par intervalle. Lorſque je paroiſſois en public, je liſois dans les regards la défiance la plus injurieuſe; j'y reconnoiſſois auſſi quelquefois un ſentiment de commiſération & d'intérêt : j'ai été abordé par des malheureux qui me diſoient avec attendriſſement, pourquoi donc voulez-vous nous faire égorger, vous qui étiez autrefois notre défenſeur? Je tâchai de les faire revenir de leur erreur : mes efforts furent vains, ils n'étoient pas en état de m'entendre.

Quand je ſortois, j'étois publiquement ſuivi; c'étoit un crime que de ſe montrer avec moi. Partout où j'allois avec deux ou trois perſonnes, on diſoit qu'il ſe formoit une aſſemblée d'*Ariſtocrates*; j'étois devenu un tel objet de terreur, qu'on avoit menacé de mettre le feu dans une maiſon de campagne où j'avois paſſé vingt-quatre heures, & que pour calmer les eſprits, il

il avoit fallu promettre qu'on n'y recevroit ni mes amis, ni moi. Dans un autre lieu, je fus soupçonné d'être venu pour accaparer les grains.

Par un concours fatal de circonstances, ce fut au milieu de cette fermentation qu'arriva la commission du Châtelet, pour me faire déposer sur les assassinats du 6 Octobre. M. le Procureur du Roi au *Bailliage de Graisivodan*, voulut bien m'en prévenir; je répondis que je déposerois aussitôt que je serois assigné; que néanmoins pour ne pas être interrompu pendant la déposition, il seroit prudent de différer deux ou trois jours, & de tenir secrète l'arrivée de la Commission du Châtelet; afin de laisser diminuer l'effervescence, qu'au surplus j'étois aux ordres du Juge qui devoit déterminer le moment convenable; que je retournois à la campagne, mais que je reviendrois à Grenoble aussitôt qu'on auroit fait remettre une assignation dans mon domicile. M. le Procureur du Roi parut adopter cet avis.

Mes amis me conjuroient de mettre un terme aux inquiétudes que leur inspiroit ma

position, & d'exécuter le projet que je leur avois annoncé plusieurs fois, de sortir du Royaume pour pouvoir écrire en liberté ; je voulus attendre que ma déposition fût faite. Impatient de terminer cet objet, je chargeai plusieurs personnes de savoir de M. le *Vice-Bailli* quel jour il avoit choisi ; elles m'apprirent que cet Officier, d'après les menaces parvenues à sa connoissance, avoit pensé qu'il seroit impossible de recevoir mon témoignage sans que le public fût instruit du moment déterminé, & sans être troublé par la populace ; qu'enfin il avoit renvoyé la Commission.

Je déclare n'avoir eu aucune part à ce renvoi ; si même j'avois pu croire que ma déposition feroit punir les vrais coupables, j'aurois attendu que M. le Procureur du Roi au Châtelet m'eut fait assigner pour me rendre à Paris : mais elle ne m'a point paru assez importante pour mériter que je m'exposasse dans la capitale, à la fureur de la multitude qu'on n'auroit pas manqué d'instruire de l'objet de mon voyage, & dont j'ai d'ailleurs plus qu'aucun autre excité le ressentiment ; car je suis le premier qui ai publié un récit fidelle

des forfaits commis le 5 & le 6 Octobre, dans le temps même où l'on osoit les représenter aux Provinces comme le triomphe de la liberté, & le plus beau titre de gloire des Parisiens; je suis le premier qui ai ouvertement condamné l'insurrection, la marche & la conduite de la Milice dans ces deux affreuses journées, & enfin, qui ai forcé par cette publicité le prétendu Comité des recherches de la ville, à dénoncer au moins les assassinats du 6 Octobre.

Dans cette dénonciation & dans la plainte du Procureur du Roi, on a passé sous silence tous les crimes commis le 5, & surtout le premier crime qui a entraîné tous les autres, je veux dire l'insurrection de la Milice, qui au lieu d'empêcher le départ des brigands pour Versailles, a voulu s'y rendre avec eux, & qui, environnée, précédée, & suivie d'une populace furieuse, à forcé son chef de la conduire avec tout l'appareil de la guerre.

Personne n'ignore les menaces, les mouvemens populaires dirigés contre le Châtelet. Il a fallu pour calmer la fermentation, que le prétendu Comité des recherches déclarât

expreſſément qu'il n'avoit entendu dénoncer que les aſſaſſinats commis dans la matinée du 6 Octobre. En ſuppoſant donc l'information reſtreinte à ce dernier objet, ma dépoſition ne pouvoit pas être bien utile ; car ſi j'avois même pu dire tout ce que j'ai appris ſur les faits paſſés le 5 & le 6 Octobre, je n'aurois donné des renſeignemens poſitifs que ſur la nature & les circonſtances des différens délits, & non pas nommé les aſſaſſins & leurs complices.

Ce que je connoiſſois d'antérieur au 6 Octobre, pouvoit être propre à démontrer l'exiſtence de deux factions, qui avec des vues différentes ont employé les mêmes moyens, & contribué comme à l'envi à la ruine de la France : mais il étoit d'autant plus difficile de le comprendre dans une dépoſition ſur les aſſaſſinats du 6 Octobre, qu'on ne ſauroit y trouver des rapports que par conjectures. Au ſurplus, les renſeignemens que je pourrois donner ſur la procédure qui ſe pourſuit au Châtelet ne ſeront pas perdus ; d'autres témoins ſont inſtruits des mêmes faits, & ces témoins peuvent être entendus, ſi l'on

juge ces faits assez relatifs à l'objet de la procédure, pour mériter d'être constatés.

N'étant plus arrêté par la nécessité de déposer sur les assassinats du 6 Octobre, je n'avois plus rien à répondre aux instances réitérées de mes amis. Je ne pouvois obtenir d'eux qu'ils cessassent de me voir & de veiller à ma sureté. Je puis dire qu'on ne reçut jamais des témoignages plus touchans de zèle & d'intérêt; & je me les rappelerai toujours avec la plus vive reconnoissance : mais devois-je abuser de leur générosité, & les livrer au ressentiment de la populace!

Ma présence, bien loin d'être utile à mes concitoyens, n'étoit pour eux qu'un sujet de troubles & d'inquiétudes. Mon éloignement étoit un nouveau sacrifice que je devois à leur tranquillité. D'ailleurs je n'avois plus la liberté de mes actions, de mes discours, & de mes écrits. Comment aurois-je pu l'espérer, tandis que le rédacteur des affiches de Dauphiné, pour avoir copié d'autres journaux, avoit été menacé par le peuple, *mandé venir* à la barre de la Municipalité en vertu d'un ordre arbitraire des Officiers Municipaux, &

obligé de rendre compte de sa conduite. Dans le même temps les plus infâmes écrits pervertissoient le peuple, & des colporteurs crioient & vendoient au milieu des rues l'apologie des assassinats de M. de Beausset à Marseille, & de M. de Voisins à Valence (1). Aucun

(1) J'avouerai que je me suis estimé très-heureux de n'avoir pas été le témoin de l'entrée triomphale d'un ancien soldat de la garnison de Valence, de cet homme qui, interrogé par un Officier pour savoir si dans le cas où l'on attaqueroit la citadelle, il pouvoit compter sur lui, avoit osé répondre qu'il ne tireroit pas sur les assaillans sans l'ordre de la Municipalité; comme si la garde d'un poste n'emportoit pas la nécessité de le défendre contre tous ceux qui voudroient s'en emparer sans la permission du Roi. Ce soldat avoit donc trahi tous ses devoirs : son insubordination méritoit un sévère châtiment : on sut qu'il tenoit depuis long-temps les discours les plus incendiaires : on résolut de le renvoyer avec une cartouche jaune. Cette punition qu'il représenta au peuple comme une injustice, fut l'une des principales causes de la mort de M. DE VOISINS, dont les vertus & le courage méritoient l'amour & le respect, & cet affreux assassinat n'est pas encore

meurtre depuis la révolution n'avoit cependant été commis dans la ville de Grenoble ; mais on y obéiſſoit à la multitude dans toutes les circonſtances, & les menaces, les outrages, les attentats contre la sûreté perſonnelle y reſtoient impunis (1).

---

vengé, & celui qui en violant toutes les règles de la diſcipline a le plus excité la rage populaire eſt jugé digne à Grenoble, des applaudiſſemens les plus ſignalés, & d'une couronne civique !

(1) On a été pluſieurs fois ſur le point de voir renouveler à Grenoble les aſſaſſinats qui ont déshonoré tant d'autres villes. Dans le mois de Mai dernier, un particulier, chargé d'acheter du grain au marché pour les ouvriers d'une fabrique, fut arrêté par la populace, qui avoit déjà préparé une corde pour le pendre : on ne put le ſauver qu'en le conduiſant en priſon.

Il ſeroit cependant injuſte de ne pas reconnoître que tous les partis ont éprouvé une égale indignation, en apprenant l'horrible aſſaſſinat commis à *Claix* près de Grenoble, ſur la perſonne de M. FOURNIER, Officier de la maîtriſe des eaux & forêts : on a fait

Je ne me ſens pas né pour le joug de la ſervitude. Jamais je ne ſupporterai d'autre joug que celui des lois. Je ſerai éternellement révolté contre l'injuſtice, & lorſque je ne pourrai pas la combattre au moins avec un léger eſpoir de ſuccès, je me hâterai de fuir les lieux qui ſe trouveront ſouillés par ſon triomphe. Quand j'ai conſacré mes efforts à la liberté, je n'ai pas cru que je ne faiſois que changer de tyrans.

Si j'avois voulu trahir mes opinions & mon devoir, j'aurois pu non-ſeulement jouir de quelque ſureté, mais obtenir de nouveau la

---

marcher contre ſes meurtriers une partie de la Garde Nationale & de la garniſon, & on a enlevé trois des coupables. Ce crime étoit bien une ſuite de l'anarchie actuelle ; mais il n'avoit pas été commis en faveur de la révolution. Les payſans qui ont prolongé le ſupplice de ce malheureux avec une barbarie dont je dois épargner les détails à mes lecteurs, étoient irrités de ce qu'il avoit réclamé contre eux l'autorité de la juſtice pour défendre une partie de ſes poſſeſſions qu'ils diſoient appartenir à la Commune. M. FOURNIER étoit même très-zélé pour la Conſtitution.

faveur du peuple ; il eût ſuffi de prêter le ſerment qu'on nomme *civique* : mais jamais je ne jurerai de maintenir les inſtitutions qui ont anéanti la Royauté, détruit la force publique, confondu tous les pouvoirs, & tout ſubordonné aux caprices de la multitude. Pour me croire autoriſé à prêter un pareil ſerment, il faudroit que je fuſſe convaincu par une heureuſe expérience que ces inſtitutions produiſent la proſpérité publique, qu'elles placent tous les citoyens ſous la protection de la loi, & qu'elles aſſurent la punition de tous ceux qui auroient la témérité de l'enfreindre.

Ah ! ſi d'après mes vœux les plus ardens, mais contre mon attente, je voyois à l'abri de ces inſtitutions le peuple François rougir des ſcènes de Cannibales, qu'on croyoit ſi loin de ſes anciennes mœurs ; ſi je voyois le calme ſe rétablir, la juſtice reſpectée, la culture, le commerce, & les arts floriſſants dans toute l'étendue de l'Empire, je me hâterois de reconnoître mon erreur, & de jurer le maintien d'une Conſtitution qui rendroit mes concitoyens libres & heureux ; & ſi j'étois

capable de désirer encore une consolation pour mon amour-propre, je dirois que mes travaux n'ont pas été infructueux pour les premières bases de l'édifice; mais que trop servilement attaché aux leçons des maîtres de l'art, & à des proportions que je croyois nécessaires pour la solidité & la beauté de l'ouvrage, je n'avois pas d'abord apperçu les avantages d'une construction hardie & sans exemple; que trouvant ces nouveautés dangereuses, je m'y étois fortement opposé; mais qu'elles avoient été justifiées par le succès.

Je dois avouer que jusqu'à ce jour je n'ai pas encore entrevu le moment de cette abjuration; mais puisqu'il me paroît impossible que la plupart des institutions nouvelles ne nuisent pas au bonheur de ma patrie, c'est donc un devoir sacré pour moi de dire hautement en quoi elles me paroissent vicieuses, & quels changemens doivent faire les prochaines législatures.

Je vais donc tâcher d'indiquer les ressources qui restent aux François pour sauver l'Etat, & devenir libres. Je distinguerai parmi les nouveaux décrets, tous ceux qui sont

propres à améliorer le ſort de la claſſe pauvre, & des habitans des campagnes. Je ne diſſimulerai point les fautes des différens partis ; car ſi l'on veut prévenir de nouveaux naufrages, il faut bien déſigner les écueils où d'autres ont échoué.

Une pareille entrepriſe eſt ſans doute trop au-deſſus de mes forces, le délire eſt trop univerſel, & la licence, la vanité & l'ambition ſont trop intéreſſées à ſoutenir les avantages qu'elles ont obtenu, pour croire que mes obſervations puiſſent détromper mes concitoyens. Je dois même craindre, qu'ils ne s'obſtinent à détourner leur attention de tout ce qui peut les faire ſortir de leur erreur, qu'ils ne refuſent d'examiner & de réfléchir; & que le peuple François ne ſoit plus ſuſceptible de s'éclairer que par l'excès de ſes malheurs : mais il n'eſt peut-être pas inſenſé d'eſpérer, qu'en joignant les principes politiques à l'expérience, en annonçant d'avance les effets qu'elle doit vérifier, on pourra la rendre plus ſenſible & hâter le retour de la raiſon : & enfin, duſſent mes écrits reſter oubliés & mépriſés, j'aurai du moins la

consolation d'avoir constamment résisté aux destructeurs de ma patrie, & d'avoir fait pour elle tout ce qui étoit en mon pouvoir.

Je ne saurois être retenu par cet argument sans cesse répété, qu'il est dangereux d'énerver la confiance qu'inspirent au peuple les institutions nouvelles; comme s'il suffisoit pour les rendre salutaires d'en parler avec respect : mais si plusieurs de ces institutions même doivent nécessairement entretenir l'anarchie, si tous les bons citoyens, si les créanciers de l'Etat, si tous ceux enfin qui sont intéressés à la prospérité de la France, ne peuvent attendre son salut que du prompt rétablissement de l'ordre, ne doit-on pas se hâter de faire remarquer les obstacles qui empêchent & les moyens qui favorisent son retour? Quand un peuple court à sa perte, faut-il attendre pour l'avertir du péril qu'il s'y soit précipité? Si on laisse le mal s'invétérer, ne devient-il pas incurable?

Ce n'est point par des écrits destinés à démontrer, à prévenir les suites de l'anarchie, qu'il faut craindre de voir s'augmenter les désordres. Est-ce les favoriser que de

mettre toute ſon eſpérance dans les législatures prochaines? les plus intrépides apologiſtes de la Conſtitution rédigée dans les Aſſemblées de Verſailles & de Paris pourroient-ils eux-mêmes juger cette eſpérance répréhenſible? Mais comment oſeroit-on s'en flatter, ſi tous ceux qui ont étudié les matières politiques ont la lâcheté de feindre une ſtupide admiration, ſi l'on ne fait point d'efforts pour rallier les bons citoyens à des principes fondés ſur les leçons de l'hiſtoire, ſur les recherches des publiciſtes & ſur la nature du cœur humain, & qui ſoient également éloignés & de ceux de l'ancienne ſervitude, & de ceux de la licence actuelle? Pourra-t-on jamais obtenir des changemens, ſans les avoir fait adopter par l'opinion publique? Tant que le peuple refuſera ſa confiance aux perſonnes qui n'approuvent pas ſans reſtriction tous les nouveaux décrets & qu'il ne voudra choiſir ſes Repréſentans que parmi celles qui n'en parlent jamais qu'avec un enthouſiaſme religieux, ne faut-il pas renoncer à un meilleur ſort, nous dévouer à tous les maux qui nous affligent, & à tous ceux qui nous menacent pour l'avenir?

O! mes concitoyens, je n'ai donc pu eſpérer, ni ſureté, ni liberté dans la Province même où j'ai vu tant de fois couronner mes travaux pour votre ſureté & votre liberté? Pourrois-je en être ſurpris? vous avez honoré de votre confiance pluſieurs de ceux qui ſous l'ancien gouvernement trahiſſoient vos intérêts pour briguer les faveurs des Miniſtres; pluſieurs de ceux qui protégeoient l'établiſſement de la Cour plénière, une des inſtitutions les plus criminelles qu'on ait imaginées pour le ſoutien de la tyrannie; tandis que vous placez au nombre de vos ennemis la plupart des citoyens avec qui j'ai partagé la gloire de porter les premiers coups au deſpotiſme. Quelques-uns ſeulement parmi ces derniers ont conſervé votre approbation, parce qu'ils n'ont pas eu la force de renoncer à vos louanges.

Quelle eſt donc la cauſe de cet étrange délire? il eſt facile de l'appercevoir; la plupart des courtiſans, des eſpions, des agens de l'autorité arbitraire ſe ſont hâtés, au moment de ſa chûte, de paſſer ſous les enſeignes du patriotiſme. Ces vils transfuges ont

bientôt infecté de leur corruption, le parti qu'ils ont embraſſé, ils y ont porté les mœurs de la ſervitude, ont flatté le peuple, comme ils avoient flatté ſes tyrans, & lui ont rendu odieux, par leurs calomnies, tous ceux qui n'avoient d'autre ambition que celle de ſon bonheur.

Mais un jour tombera le funeſte bandeau, ô ! mes concitoyens, vous reconnoîtrez enfin, que j'ai toujours été l'un de vos plus ardens défenſeurs; trop tard peut-être, & lorſque je n'aurai plus à vous offrir que des efforts impuiſſans, car je n'abandonnerai jamais la cauſe de la liberté.

FIN.